

LES DISPOSITIFS JEUNESSE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (JSI) ET VILLE, VIE, VACANCES ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VVVSI) :

Ces dispositifs permettent à des jeunes de vivre une expérience interculturelle forte à travers des projets de solidarité internationale. Ils encouragent la rencontre et la coopération entre jeunes français.es et jeunes de pays partenaires. Ces projets peuvent se faire en Normandie ou ailleurs dans le monde.



Horizons Solidaires appuie et coordonne le développement des dispositifs JSI et VVVSI en Normandie

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, C'EST QUOI ?

- Partager, se découvrir, s'accepter et se respecter
- Mettre en commun ses idées et agir ensemble, dans un esprit de réciprocité
- Créer du lien entre des peuples et des cultures, sans frontières.

La solidarité internationale s'applique à ceux qui sont au-delà de "chez-nous", au delà de nos frontières. C'est un partage de peuple à peuple, de société à société

Ritimo, 2009

COMMENT CANDIDATER ?

Toutes les informations sur le calendrier et les modalités de candidatures sont à retrouver sur notre site internet :

horizons-solidaires.org



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire



Programme d'éducation à la solidarité internationale, à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté par le Fonjep et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

CONTACT



8 rue Germaine Tillion 14000 CAEN



Du lundi au vendredi de 9h à 17h



m.kouedjin@horizons-solidaires.org



02 31 84 39 09



Tu es jeune et tu veux t'engager dans un projet de solidarité internationale, ici ou là-bas ?

Les dispositifs JSI et VVVSI sont faits pour toi !

1

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Des projets solidaires à dimension sociale, culturelle, éducative, sportive, sanitaire, environnementale ...



POUR QUI ?

Pour des groupes de 4 à 16 jeunes **âgés de 15 à 25 ans**.
Chaque groupe travaille avec un groupe de jeunes d'un autre pays.

2

3

COMMENT S'ORGANISE UN PROJET ?

Les deux groupes préparent ensemble un projet commun, accompagnés par une association française ou une structure marraine agréée, qui les soutient dans la mise en œuvre.



PROJETS NON ÉLIGIBLES

- * Don ou collecte de matériel
- * Envoi de véhicules
- * Projets déjà portés par le groupe partenaire
- * Projets éparpillés
- * Cours de français
- * Tourisme solidaire ou voyages de découverte

QUELLE DURÉE ?

Le projet doit durer **au moins 15 jours**, dont 10 jours minimum réellement consacrés à l'action de solidarité.

4

5

OÙ ?

Le projet peut avoir lieu en France, ou dans un pays éligible à l'Aide Publique au Développement (plus de 40 pays concernés).



QUEL FINANCEMENT ?

Une aide financière **jusqu'à 10 000 €** peut être accordée, couvrant jusqu'à 60 % du budget total.

6

EXEMPLES DE PROJETS ÉLIGIBLES

- Action Educative de Solidarité Internationale
- Construction d'infrastructures (ex : Latrine, centre de santé, centre socio-culturel...)
- Reboisement et sensibilisation à l'environnement
- Rencontre solidaire de la jeunesse (ex : franco-brésilienne).